



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique sociale

Question écrite n° 110080

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le débat ouvert sur l'organisation et les missions des maisons de parents. En effet, ces nouvelles structures sont des lieux d'information, des espaces conviviaux de libre parole et d'entraide, des points de rencontre avec des professionnels de l'éducation et du social. Elles sont aujourd'hui, semble-t-il, une centaine en France, dont huit en Seine-Saint-Denis. Récemment une réflexion a été menée sur leur fonctionnement et leurs véritables missions et n'hésite pas à souligner une formation inadéquate des intervenants (bénévoles, adultes, relais et autres) ; l'absence d'encadrement déontologique et une approche parfois bénévole et approximative. Dès lors, il conviendrait de prévoir un cadre mieux défini, pour ce qui pourrait se révéler être une nouvelle forme d'action sociale. Il lui demande donc de lui préciser la position du Gouvernement sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110080

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11772